

#Adhérents

aFDas
DEMAIN SERA FORMATION


MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION
*Liberté
Égalité
Fraternité*



#Rebond, Former pour booster votre activité !

FNE Formation, plus souple, plus agile
et jusqu'à 100% de financement !

QUELLES ENTREPRISES ?

- >> Entreprises en activité partielle de droit commun
- >> Entreprises en activité partielle de longue durée
- >> Entreprises en difficultés économiques depuis le 1er janvier 2020 (au sens article L1233-3 CT, hors cessation d'activité)
- >> Entreprises en reprise d'activité et/ou en mutation économiques ou technologiques (transition écologique, énergétique, numérique)

QUELS SALARIÉS ?

>> Tous les salariés **à l'exception** des salariés en contrat d'apprentissage & en contrat de professionnalisation ainsi que les salariés concernés par un PSE ou une rupture conventionnelle collective.

⚠ Obligation de l'employeur : Maintenir le salarié en formation dans l'emploi pendant la durée du parcours de formation

2 RÉGIMES D'ENCADREMENT DES AIDES, LEQUEL CHOISIR ?

&

QUEL FINANCEMENT POUR VOTRE PROJET ?

Le total des aides publiques* déjà perçues ne dépasse pas 2,3M€ ?

>> Optez pour le régime d'encadrement temporaire des aides

Pour ce régime, les coûts éligibles sont les coûts pédagogiques avec les taux suivants :

Taille de l'entreprise (SIREN)	Activité Partielle (AP)	Activité Partielle de Longue Durée (APLD)	Entreprise en difficulté économique	Entreprise en reprise d'activité et/ou mutation
moins de 300 salariés	100%	100%	100%	100%
300 à 1 000 salariés	70%	80%	70%	70%
+ de 1 000 salariés	70%	80%	40%	40%
Dépenses éligibles	Coûts pédagogiques + forfait de 2€/h de frais annexes			

Vous avez perçu plus de 2,3M€ d'aides publiques et votre projet de formation ne dépasse pas 2M€ ?

>> Optez pour le régime général d'exemption par catégorie (RGEC) :

Pour ce régime, les coûts éligibles comprennent l'ensemble des coûts pour la mise en place d'une formation (Coûts pédagogiques, salaires sur une base forfaitaire de 11€ et frais annexes) selon les taux suivants :

Taille de l'entreprise (SIREN)	Petite structure	Moyenne structure	Autres entreprises
taux de cofinancement public	70%	60%	50%
Dépenses éligibles	Coûts pédagogiques + forfait de 11€/h de salaires* + 2€/h de frais annexes		

*sauf Salariés en AP ou APLD

Bon à savoir : vous avez le choix du régime si le régime général vous avantage pour le financement de votre formation

- >> Formations visant à développer les compétences, à renforcer l'employabilité des salariés (dont titres RNCP, diplômes d'Etat, CQP...)
- >> Les actions d'adaptation si elles s'inscrivent dans l'un des 4 parcours ci-dessous
- >> Les bilans de compétences
- >> Les actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience (VAE)

Toutes modalités pédagogiques, formations externes et internes éligibles.

Les formations doivent s'inscrire dans un parcours d'une durée maximale de **12 mois** sans seuil minimal et doit se terminer avant le 31/12/2023.**

Ce parcours doit comprendre :



****12 mois maximum** : la durée d'un an ne doit pas s'apprécier sur un mode calendaire (de date à date) mais en tenant compte de la durée des modules. (Voir exemple ci-dessous)

Exemple : votre formation débute le 15 septembre 2021 et se termine en 30 novembre 2022 et contient 4 modules de 100h de formation. Pour évaluer sa durée, il convient d'additionner la durée effective des 4 modules soit 400h. le nombre d'heures est bien inférieure à 1 an => la formation est donc éligible.

QUELLES FORMATIONS ?

4 parcours possibles :

>> **Parcours reconversion** : Ce parcours permet aux salariés de l'entreprise de changer de métier ou de secteur d'activité.

>> **Parcours certifiant** : Ce parcours a pour objectif d'acquérir un diplôme, un titre professionnel, un certificat de qualification professionnelle, des compétences socles via la formation ou un accompagnement à la VAE.

>> **Parcours compétences spécifiques COVID** : ce parcours permet d'accompagner le développement et la pérennité de votre Entreprise face à différentes évolutions qui s'imposent à elle :

- o Nouveaux produits, nouveaux services, nouvelles offres, nouvelles techniques de commercialisation
- o Nouveaux modes d'organisation et de gestion : travail à distance, nouveaux process appliqués aux fonction support, connaissances pluridisciplinaires

>> **Parcours anticipation des mutations** : Ce parcours vise à accompagner les salariés sur des thématiques stratégiques pour l'Entreprise et notamment sur les transitions numériques et écologiques.

4 étapes seulement pour bénéficier de #Rebond, FNE formation !

QUELLES DÉMARCHES ?

1

► **Sélectionner le régime** qui s'applique à votre entreprise :
général ou **temporaire**
(aidez-vous de nos tutoriels ci-dessous)

2

► **Effectuer votre demande** de subvention #Rebond, FNE formation en remplissant le **formulaire du régime** qui s'applique à votre entreprise :

Si vous relevez du régime **temporaire**
 complétez [ce formulaire](#)

Si vous relevez du régime **général**
 complétez [ce formulaire](#)

3

► **Renvoyer votre demande à l'adresse mail suivante :**
fne.gestion@afdas.com

4

► **Après accord de votre demande** de subvention #Rebond, FNE formation, saisir votre demande de prise en charge **dans votre portail adhérent MyA**

Besoin d'aide ?

Nos TUTORIELS vous accompagnent pas à pas :



[Quelle formation éligible au FNE ?](#)

En cours de production suite aux dernières évolution :

Entre régime temporaire et régime général, lequel choisir ?

Régime général : Comment compléter votre demande de subvention ?

Régime temporaire : Comment compléter votre demande de subvention ?

Encore des doutes ou des questions ?

N'hésitez pas à prendre rendez-vous avec votre conseiller en vous connectant via votre [Portail Entreprise MyA](#) et en formulant une demande de contact en 3 clics :

Mon compte | Mes demandes de prise en charge | Mes factures & demandes de remboursement | **Mes demandes de contact** | Plus ▾

Suivez le guide

Mes demandes de contact

Número de la demande	Créée le	Statut	Objet de la demande	Objet
00084708	15/11/2021, 15:14	Cloturé	Trouver une offre de formation/prestation	Test GL
00068741	14/09/2021, 15:33	Nouveau	Contactez AfDas	Identification d'un virement en faveur de votre GPCO (AFD...
00067003	09/09/2021, 11:07	Cloturé	Contactez AfDas	budget AFDas 2021

Page 1 | Affichage des enregistrements 1 à 3 (sur un total de 3)

* Objet de la demande
 Prendre/modifier un rendez-vous avec un conseiller